

Repubblica e Cantone Ticino
Consiglio di Stato
Piazza Governo 6
Casella postale 2170
6501 Bellinzona
telefono +41 91 814 43 20
fax +41 91 814 44 35
e-mail can-sc@ti.ch

Repubblica e Cantone
Ticino

Il Consiglio di Stato

Conferenza dei Governi Cantionali
Conferenza tripartita
Casa dei Cantoni
Speichergasse 6
Casella postale
3001 Berna

e-mail: bern@ecoplan.ch

Conferenza tripartita - Questionario: finanziamento, compensazione dei vantaggi e degli oneri

Signor Presidente
signora Segretaria generale,

vi ringraziamo per averci dato l'opportunità di esprimerci in merito alla summenzionata procedura di consultazione.

In allegato trovate il questionario compilato con le nostre osservazioni.

Vogliate gradire, Signor Presidente, Signora segretaria generale, l'espressione della nostra stima.

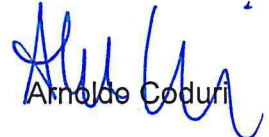
PER IL CONSIGLIO DI STATO

Il Presidente:



Manuele Bertoli

Il Cancelliere:



Arnoldo Coduri

Allegati:

- formulario

Copia:

- Sezione degli enti locali (di-sel@ti.ch)
- Divisione dell'ambiente (dt-da@ti.ch)
- Deputazione ticinese alle camere federali (can-relazioniesterne@ti.ch)
- Pubblicazione in internet

Questionnaire

concernant l'étude « Financement, compensation des avantages et des charges »
menée par la Conférence tripartite

Une réponse concise, par mots clés, suffit. Si vous ne pouvez pas renseigner une partie du questionnaire ou une question, passez à la suivante.

Répondez directement à la suite des questions, dans le document Word.

Merci de votre soutien !

1^{ère} partie : compensation des charges de centre

1. Votre canton applique-t-il des systèmes de financement et de péréquation pour la compensation des charges de centre ?¹ Si oui :
 - Dans quelles agglomérations/régions ?
 - Dans quels domaines (culture, sport, loisirs, sécurité, etc.) ?
 - Quels types de système de compensation et de dédommagement sont appliqués (voir typologie ci-après) ?

Nel Canton Ticino non viene applicata nessuna perequazione di compensazione degli oneri di centro. La politica cantonale messa in atto già dal 2004 per ridurre gli effetti di traboccamento è la politica aggregativa. Inoltre, i comuni si appoggiano sulla stipulazione di convenzioni che prevedono degli indennizzi integrali dei servizi offerti, annullando di fatto le esternalità.

Nell'ambito della mobilità si può comunque precisare che il cantone partecipa alla copertura del deficit di gestione corrente delle aziende di trasporto pubblico urbano con una quota del 50% (per gli agglomerati di Lugano, Mendrisio, Locarno e presto per Bellinzona). L'altro 50% è finanziato dai comuni dell'agglomerato serviti dalle linee (modèle de financement commun).

2. Le système actuel est-il apprécié, selon vous ?

Si, dal momento che negli ultimi anni non ci sono state richieste per l'introduzione di un sistema di compensazione degli oneri di centro.

3. Estimez-vous que le système actuel de dédommagement est adapté ou pourrait-il être amélioré ?

La scelta politica ticinese non è basata sul risarcimento delle esternalità ma sulla loro "internazionalizzazione" attraverso le aggregazioni comunali. È invece possibile un miglioramento a livello di perequazione delle risorse e degli oneri; questi ultimi intesi come sovraccosti strutturali e quindi non come oneri di centro dovuti agli effetti di spillover.

4. Des réformes sont-elles en cours ou prévues dans votre canton concernant le dédommagement des charges de centre – si oui, lesquelles ? Prévoyez-vous d'introduire des systèmes de com-

¹ Si la question a déjà été traitée dans l'étude « Charges de centre des villes », parue en août 2017, indiquez-le brièvement (voir https://ksfd.ch/fr/Info/Actualite/Communiqués_de_presse/Charges_de_centre)

pensation des charges dans d'autres régions ou domaines – si oui, lesquelles ? Ou envisagez-vous de supprimer ces systèmes ?

No, non è prevista l'introduzione di una compensazione per gli oneri di centro. È però in atto una riforma, denominata Ticino 2020, basata su cinque assi (riforma territoriale, riordino di compiti, revisione dei flussi, riforma della perequazione e riorganizzazione amministrativa di Cantone e comuni). Come detto però, il modello in fase di studio sulla compensazione degli oneri si concentra sui sovraccosti strutturali. Si desidera infatti continuare sulla scia del modello attuale concentrando le risorse disponibili nelle regioni sfavorite a livello geotopografico e, a dipendenza del risultato del riordino di compiti e dei flussi finanziari, immaginare l'introduzione di qualche parametro sociodemografico.

5. Votre canton a-t-il réalisé des études sur les charges de centre et sur les systèmes de compensation ? Prévoyez-vous d'en réaliser ? Pourriez-vous fournir des informations utiles au projet (évaluation achevée ou en cours, rapports, études, etc.)

L'ultimo studio fatto dal cantone sugli oneri di centro risale al 1995. Si potrebbe eventualmente valutare d'introdurre questo aspetto nell'ambito di Ticino 2020.

6. Indiquez les coordonnées (courriel et téléphone) d'un interlocuteur que nous pourrions contacter pour des informations complémentaires sur les systèmes de compensation (1) et sur les plans de réforme (4), s'il y a lieu ?

**Sezione degli enti locali
tel. 091/814 1711
di-sel@ti.ch**

7. Indiquez vos nom, fonction et adresse de contact pour tout renseignement complémentaire.

**Elio Genazzi, Caposezione degli enti locali, elio.genazzi@ti.ch
John Derighetti, Capoufficio della gestione finanziaria, john.derighetti@ti.ch**

Typologie des systèmes de compensation et de dédommagement

Voici une première typologie (elle sera adaptée au fil des travaux) :

- **Modèles de financement communs**, par ex. clé de répartition des coûts unique ou permanente – avec la participation du canton et/ou des communes – appliquée au financement de tâches communes (frais d'investissement et/ou d'exploitation), par ex. pour des infrastructures culturelles ou sportives d'importance supracommunale. En font aussi partie les modèles de « compensation horizontale des charges » entre communes.
- **Contributions bilatérales directes** des communes et des cantons périphériques pour les prestations fournies par le centre urbain
- **Dédommagement forfaitaire de charges de centre** (év. sur la base de relevés périodiques)
- Adaptations de la **péréquation des ressources** (par ex. bonus en faveur des centres, donc moins de fonds versés au titre de la péréquation cantonale des ressources)

- **Autres dispositifs de dédommagement ou de compensation**, par ex. prise en compte du paramètre « centre » dans le cadre d'un système (socio-démographique) de compensation des charges ou de compensation des coûts d'infrastructure.

Autres options envisageables pour réduire les charges de centre : cantonaliser les tâches, verser des subventions cantonales ou encore introduire un échelonnement des tarifs. Ces options ne sont pas en discussion dans le cadre de cette enquête.

Partie 2 : exemples de bonnes pratiques dans d'autres espaces fonctionnels

Nous souhaitons avoir des exemples de bonnes pratiques dans les espaces fonctionnels supra-communaux (voir définition ci-dessous), concernant

- les systèmes de financement des tâches communes
- les systèmes de compensation des avantages et/ou des charges

Nous recherchons, plus précisément :

- Des systèmes innovants ayant trait au tourisme, aux infrastructures sportives, à la culture ou à des solutions régionales pratiquées en aménagement du territoire pour la création de zones artisanales régionales, par ex.
- Ne nous intéressent pas particulièrement les solutions de financement classiques appliquées dans le domaine de l'approvisionnement et de la gestion des déchets (par ex. groupements d'exploitants de STEP et leurs clés de financement).
- Des systèmes régionaux ; les systèmes de péréquation et de compensation des charges pratiqués à l'échelle du canton ne sont pas l'objet de cette enquête.

8. Quels systèmes de financement de tâches profitables à un espace fonctionnel (voir encadré ci-dessous) connaissez-vous ? Quelles en sont les approches innovantes ?

-> Vous voudrez bien nous fournir une information très succincte sur la région et le système de financement et nous indiquer si possible un interlocuteur (mail/tél. ou site Internet) que nous pourrions contacter pour obtenir des informations complémentaires.

9. Quels systèmes de compensation des avantages et des charges au sein d'un espace fonctionnel connaissez-vous ? Quelles en sont les approches innovantes ?

-> Vous voudrez bien nous fournir une information très succincte sur la région et le système de financement et nous indiquer si possible un interlocuteur (mail/tél. ou site Internet) que nous pourrions contacter pour obtenir des informations complémentaires.

10. Faut-il mettre en place, selon vous, des solutions plus performantes ?

Si oui :

- a) dans quel domaine (par ex. culture, tourisme, sport, loisirs, sécurité, paysage, environnement, etc.) ?
- b) dans quels espaces fonctionnels ?

11. Avez-vous des informations à fournir sur les avantages et les inconvénients ainsi que sur les obstacles et les facteurs de réussite des modèles existants ?

12. Disposez-vous d'informations utiles aux besoins de cette enquête (évaluations terminées ou en cours, rapports, études, etc.) ?

Al momento non disponiamo di esempi o informazioni rilevanti ai fini dello studio.

13. Indiquez vos nom, fonction et adresse de contact pour tout renseignement complémentaire.

N'hésitez pas à contacter Nadine Eckert (Secrétariat CT - n.eckert@kdk.ch) pour toute question générale concernant le projet ou Felix Walter (Ecoplan AG - walter@ecoplan.ch - 031 356 61 74) pour les aspects techniques.

Nous vous remercions de votre soutien !

Encadré : Les espaces fonctionnels

Un espace fonctionnel est un espace géographique au sein duquel chaque tâche implique des imbrications et des interférences nécessitant planification et décisions concertées. Il s'agit d'un espace

- qui, le plus souvent, s'étend au-delà des frontières politiques de la commune ou du canton,
- dont le développement spatial suppose une démarche coordonnée de plusieurs collectivités et
- qui se définit par l'intensité des interactions autour d'une question de société, par les rapports et le comportement qui prévalent au sein de la population, par la desserte, les activités qui y ont lieu et leurs connexions entre elles.²

Principaux éléments de cette définition :

- La délimitation de l'espace fonctionnel dépend de la tâche à résoudre et englobe – pour tout ou partie – les collectivités concernées, ou des parties de celles-ci.
- Chaque tâche (partielle) peut induire une nouvelle définition de l'espace fonctionnel, la délimitation n'étant pas toujours claire.³
- Un territoire peut se rattacher à plusieurs espaces fonctionnels. Ceux-ci peuvent être des bassins d'emploi (espaces économiques), des agglomérations (migration pendulaire et relations économiques) ou des régions touristiques, mais aussi le périmètre au sein duquel sont assurées les fonctions d'approvisionnement et d'élimination (eau, eaux usées) ou de protection contre les crues (bassin versant).

² Définition tirée des sources suivantes : Ecoplan / BHP Raumplan AG / Georg Tobler (2014), *Zentrum Bern und funktionaler Raum*. VLP-ASPAN, *Territoire&Environnement* 6/2012, La planification dans les espaces fonctionnels, en particulier l'art. 5 de la loi sur le développement territorial et les constructions du canton de Glaris, et Ecoplan/CTA (2013), *Stratégie tripartite pour une politique suisse des agglomérations*, p. 13.

³ Les transports publics, par ex., soulèvent des questions à tous les niveaux – communal, régional, cantonal, intercantonal, national et international. Difficile, par ex., de délimiter clairement un espace fonctionnel pour ce qui du trafic régional de voyageurs.